



Union Départementale CGT
1, place de la Libération
93016 Bobigny cedex

☎ 01 48 96 36 37
✉ contact@cgt93.fr
☎ 01 48 30 98 69

Communiqué de presse

Après 15 jours de grève, les salarié.e.s de Clinalliance Pierrefitte obtiennent des victoires sur leurs revendications !



C'est le 29 mai que la grève des salariés de la Clinique Clinalliance Pierrefitte a démarré. Un mouvement massivement suivi et qui s'est renforcé à mesure que la direction affichait sa surdité et son mépris devant les légitimes revendications des personnels. Elles et ils revendiquaient une revalorisation salariale (alors que leur fiche de paie était gelée depuis 10 ans !), les moyens nécessaires pour assumer leur mission auprès des patients, une amélioration des conditions de travail. Après une lutte âpre qui a nécessité la médiation de l'inspection du travail sur deux journées de négociations, ce conflit social s'est conclu aujourd'hui par un protocole d'accord.

Les salarié.e.s en lutte ont obtenu :

- **Le remplacement de matériels médicaux.**
- **L'engagement d'assurer systématiquement le remplacement des absences.**
- **Une augmentation de 130 euros bruts pour les aides-soignantes.**
- **Une augmentation salariale jusqu'à 5 % liée à l'ancienneté.**
- **L'enterrement de modifications de planning qui bouleversaient négativement les rythmes de vie des salarié.e.s.**

Les salarié.e.s réunis en assemblée générale ont décidé la reprise du travail pour le jeudi 13 juin.

Ils et elles ont gagné sur un certain nombre de leurs revendications et ont renforcé les liens de solidarité au sein de leur collectif de travail. Désormais, le climat social au sein de cette clinique privée sera d'une tout autre nature : la direction devra tenir compte de la voix des salarié.e.s !

Cependant, la CGT a alerté la direction sur un certain nombre de dispositions du code du travail et conventionnelles qui ne sont pas respectées au sein de cette entreprise. Nous ne manquerons pas de faire valoir les droits des salarié.e.s en engageant tous les recours possibles afin notamment de :

- Récupérer financièrement un nombre conséquent d'heures supplémentaires puisque la Clinique n'en respecte pas le plafond depuis trop longtemps.
- Récupérer les jours fériés non travaillés, une spécificité de la convention qui permet à un salarié de récupérer un jour férié lorsque celui-ci tombe sur un jour non travaillé (dimanche par exemple)
- Faire respecter le calcul des congés payés.

Que cela soit pour continuer à défendre les intérêts des salarié.e.s de Clinalliance ou plus généralement les intérêts de la profession, la CGT demeurera mobilisée !

Contact presse Martine Guicheron 0668287346
Bobigny le 12 juin 2019